

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 13 février 2017, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Madame et Monsieur les conseillers, Robert LeBlanc, Raymond Martin Denis St-Jean et Mélanie Grenier, formant quorum sous la présidence du maire Christian Lacroix.

La conseillère, Madame Diane Imonti et la conseillère Madame Julie Goyer sont absentes.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, était également présente.

Assistance : aucune

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017
- 1.3 Adoption du procès verbal de la séance extraordinaire du 06 février 2017
- 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.5 Présentation des comptes
- 1.6 Période de questions
- 1.7 Pourvoirie et camping Pimodan
 - a) Présentation des comptes
- 1.8 Autorisation de dépenses:
 - a) Soutien administratif du Village d'accueil des Hautes-Laurentides inc.
 - b) Adhésion à la Coopération d'informatique Municipale- Nomination d'un élu comme représentant et autorisation de signature du contrat
 - c) Cession du lot 6 012 776, cadastre du Québec par la commission scolaire à la Municipalité de Kiamika- Mandat notaire et autorisation de signature
- 1.9 Adoption du règlement R-260 pour transfert du surplus de 9700\$ au fond de roulement
- 1.10 Modification à la résolution 2016-12-406, remplacé le numéro de règlement d'emprunt no.R-238 par le no.R-235
- 1.11 Acceptation de la lettre de La Mutuelle des municipalités concernant la Ristourne
- 1.12 Annulation des comptes de taxes
- 1.13 Changement de cabinet Me. Rino Soucy
- 1.14 Mandat pour Reddition de compte pour l'entretien du réseau local 2016
- 1.15 Subvention à la Mèreveille

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Patrouille nautique, secteur du Lac-François

3. TRANSPORTS- VOIRIE

- 3.1 Ministère des transports – permis de voirie

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
- 4.2 Coût d'achat du Bac vert

5. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1 Journée environnement- distribution d'arbres

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Adoption de la Politique Familiale
- 6.2 Autorisation de dépenses pour la tenue d'une activité pêche en herbe

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

(Festival de pêche)

- 6.3 Mandat pour la mise à jour des coûts reliés à la construction de l'élevateur – Bibliothèque
- 6.4 Autorisation demande de subvention réaménagement bibliothèque

7. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2017-02-043

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 20 h.

ADOPTÉE

2017-02-044

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, au besoin, des items pourront être ajouté au point, VARIA.

ADOPTÉE

2017-02-0045

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 16 janvier 2017 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2017-02-0046

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 06 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance extraordinaire tenue le 06 février 2017 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2017-02-0047

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 09 février 2017, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017, total de 7 798,56\$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-02-0048

COMPTES

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt :

- a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 30 janvier 2017, portant les numéros :
- M1700011, à M1700021, pour un montant de 52 161,25;
 - C1700022 à C1700044, pour un montant de 13 862,81\$;
 - L1700045 à L1700050, pour un montant de 7 167,09\$;
 - P1700001 à P1700029, pour un montant de 90 989,56\$;
- b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
- D1700001 à D1700067 pour un total de 16 735,24 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 7, 14, 21, et 28, janvier 2017.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question

2017-02-0049

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

- a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 30 janvier 2017, portant les numéros :
- M1700001, pour un montant de 50,25\$;
 - C1700002 et C1700003, pour un montant de 335,58\$;
 - L1700004 à L1700005, pour un montant de 768,93\$;
- b) Aucun salaire pour le mois de janvier 2017

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-02-050

SOUTIEN ADMINISTRATIF AU VILLAGE D'ACCUEIL DES HAUTES-LAURENTIDES INC

CONSIDÉRANT que le Village d'accueil des Hautes-Laurentides inc. s'adresse à la Municipalité de Kiamika pour l'obtention d'un soutien administratif en 2017 pour la poursuite de ses activités, et ce, pour le volet comptable et administratif ;

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu de retenir les services de Mme Josée Lacasse pour la tenue à jour de la comptabilité et pour le soutien administratif pour le village d'accueil des Hautes-Laurentides inc. pour l'année 2017, au taux horaire de 30,00\$/heure, à titre de fournisseur de service et ce, jusqu'à un montant maximal de 1 500,00\$ pour l'année 2017.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-02-0051

ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

IL EST PROPOSÉ PAR RAYMOND MARTIN APPUYÉ PAR DENIS ST-JEAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Kiamika souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Kiamika adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE la conseillère, Madame Diane Imonti et Madame Pascale Duquette, directrice générale de la municipalité de Kiamika soit autorisée à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité Kiamika, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE la conseillère, Madame Diane Imonti et Madame Pascale Duquette, directrice générale de la municipalité de Kiamika agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

ADOPTÉE

2017-02-0052

CESSION DU LOT 6 012 776, CADASTRE DU QUÉBEC PAR LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU À LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA-MANDAT À Me L'HEUREUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE D'ACHAT

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert Le Blanc et unanimement résolu de mandater Me. Jean L'heureux, notaire, pour la rédaction du contrat d'achat du lot 6 012 776, cadastre du Québec, propriété de la Commission scolaire Pierre-Neveu. Un montant maximal de 1 000, 00\$ est prévu pour cette dépense.

Il est de plus, résolu que le maire, Monsieur, Christian Lacroix et la directrice générale, Madame Pascale Duquette, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, ledit acte de vente ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

2017-02-0053

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-260 CONCERNANT L'AUGMENTATION AU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA POUR L'ANNÉE 2017

Les membres du conseil déclarent avoir reçu le règlement R-260 concernant l'augmentation au fonds de roulement de la municipalité de kiamika pour l'année 2017.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro R-260 décrétant l'augmentation de 9 700\$ au Fonds de roulement pour l'année 2017, lequel règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

RÈGLEMENT R-260

Concernant l'augmentation au fonds de roulement de la Municipalité de Kiamika pour l'année 2017

ATTENDU que la Municipalité de Kiamika désire se prévaloir du pouvoir à l'article 1094 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant de 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité ;

ATTENDU que la Municipalité désire augmenter son fonds de roulement d'un montant de NEUF MILLE SEPT CENT DOLLARS (9 700\$)

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que le présent règlement portant le numéro R-260 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de NEUF MILLE SEPT CENT DOLLARS (9 700\$).

ARTICLE 2. À cette fin, le conseil est autorisé à affecter un montant de NEUF MILLE SEPT CENT DOLLARS (9 700\$) de son surplus non affecté au fonds de roulement de la Municipalité de Kiamika.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À la séance ordinaire du 13 février 2017

par la résolution no 2017-02-053, sur proposition de Mélanie Grenier ,appuyé par Robert LeBlanc.

Christian Lacroix
Maire

Pascale Duquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-02-0054

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2016-12-406, TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ À LA RÉSERVE « REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT R-238 »

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé Raymond Martin et unanimement résolu de modifier la résolution no.2016-12-406 transfert du surplus accumulé non affecté à la réserve « remboursement du règlement d'emprunt r-238 » sera remplacé par, transfert du surplus accumulé non affecté à la réserve « remboursement du règlement d'emprunt R-235 »

ADOPTÉE

2017-02-0055

ACCEPTATION POUR DÉPÔT DE LA LETTRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LA PART DE LA RISTOURNE DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la lettre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) datée du 26 janvier 2017 concernant la part de la ristourne de la Municipalité de Kiamika au montant de 5 835\$.

ADOPTÉE

2017-02-0056

ANNULATION DE COMPTES DE TAXES

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les comptes de taxes suivants soient annulés (montant inférieur à 2\$ et impossibilité de retracer le propriétaire d'un terrain vacant difficile à localiser):

MATRICULE	MONTANT
8837 09 2390	0,80\$
8838 31 6898	0,80\$
8938 65 9399	0,80\$
9449 50 6317	0,80\$
9551 81 5466	0,80\$
9551 93 4661	0,80\$
9751 26 6792	0,80\$

ADOPTÉE

2017-02-0057

ACCEPTATION POUR DÉPÔT DE LA LETTRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LA PART DE LA RISTOURNE DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la lettre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) datée du 26 janvier 2017 concernant la part de la ristourne de la Municipalité de Kiamika au montant de 5 835\$.

ADOPTÉE

2017-02-0058

CHANGEMENT DE CABINET- ME SOUCY

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de continuer d'obtenir des services juridiques en droit municipal et en droit du travail;

ATTENDU que la municipalité a confié le mandat des services professionnels en droit municipal et du travail à Me Rino Soucy du cabinet Marceau Soucy Boudreau;

ATTENDU que la municipalité désire continuer d'être représenté par Me Rino Soucy et de retenir ses services en droit municipal en en droit du travail;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ATTENDU que le contenu de la lettre adressé au maire et à la directrice générale en date du 02 février 2017, ladite lettre faisant partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU que Me Rino Soucy s'est engagé dans la lettre mentionné ci-dessous à maintenir les services juridiques à la municipalité aux mêmes conditions financières autant pour le forfait téléphonique que le taux horaire;

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu ce qui suit;

La municipalité notifie et demande au cabinet Marceau Soucy Boudreau de transférer tous les dossiers actifs, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise à Me Soucy du cabinet **Dufresne Hébert Comeau**;

La municipalité notifie et requiert du cabinet Marceau Soucy Boudreau que le transfert de dossiers requis ci-dessous soit fait immédiatement sur notification de la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-02-059

MANDAT À ALLARD GUILBAULT MAYER MILLAIRE RICHER INC. POUR LA REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL 2016

Il est proposé par Denis St-jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. soit mandatée pour effectuer la reddition des comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau local pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2017-02-060

SUBVENTION À LA MÈREVEILLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika veut démontrer par des gestes concrets que la famille est au cœur de ses préoccupations;

CONSIDÉRANT les avantages de l'utilisation des couches lavables et les bienfaits sur l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu:

1. Pour l'année 2017, la secrétaire-trésorière/directrice générale est autorisée à émettre un chèque au montant de 100\$ par enfant à la Mèreveille à titre de subvention pour le projet d'aide à la famille en matière d'achat de couches lavables.
2. La Mèreveille verra à la gestion du remboursement pour l'achat de couches lavables auprès des familles Kiamikoises de la façon suivante: un remboursement de 50% des frais pour l'achat de couches lavables, et ce, jusqu'à un montant maximum annuel de 100\$ par bébé, sur production d'une preuve d'achat. Une preuve de naissance de

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

l'enfant est exigée ainsi qu'une preuve de résidence. Une enveloppe budgétaire de 500\$ est allouée pour ce projet. Ce projet a débuté le 1^{er} janvier 2017. La Municipalité de Kiamika accepte de payer des frais d'administration de 10% calculé sur le montant qui sera effectivement versé aux familles.

ADOPTÉE

2017-02-061

DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'OBTENTION DE LA PATROUILLE NAUTIQUE AU LAC FRANÇOIS AU COURS DE L'ÉTÉ 2017

Il est proposé par Raymond Martin appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que soit adressée une demande pour la « patrouille nautique » à la Sûreté du Québec pour la période des vacances de la construction sur le lac François à Kiamika pour la saison 2017.

ADOPTÉE

2017-02-062

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PERMIS DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Kiamika doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2017 et qu'elle autorise Michel Villeneuve, inspecteur municipal, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

Il est, de plus, résolu que la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-02-063

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par, Robert LeBlanc appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015.

ADOPTÉE

2017-02-064

MODIFICATION DU TARIF L'OBTENTION DU DEUXIÈME BACS VERT

Il est proposé par Mélanie Grenier appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que les tarifs et les conditions pour la vente de bacs aux citoyens et commerces de la Municipalité de Kiamika soit établis comme suit:

- nouvelle construction: 80\$/bac (noir, vert, brun);
- bac(s) supplémentaire(s) pour une résidence, commerce ou autre utilisation déjà existante: 80\$/bac (noir, ou brun);
- Un bac vert supplémentaire pour une résidence, commerce ou autre utilisation déjà existante: aucun frais;
- achat de bacs lors d'un changement de propriétaire: 80\$/bac (noir, vert ou brun);
- échange de bac brisé: aucun frais.

À ces tarifs, il faut ajouter les taxes fédérale et provinciale.

Il est, de plus, résolu que le tarif annuel pour la vidange des bacs soit chargé pour chaque bac noir supplémentaire.

La présente résolution remplace, à toutes fins que de droit, la résolution 2015-12-449 adoptée le 15 décembre 2017.

ADOPTÉE

2017-02-065

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'autoriser le service d'urbanisme à tenir une journée d'informations et de sensibilisations sur les sujets se rapportant à l'environnement, l'économie d'eau potable et l'urbanisme. Il est, de plus résolu que les distributions d'arbres offerts par le MRNF se feront dans le cadre de cette activité printanière.

ADOPTÉE

2017-02-066

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET DE SON PLAN D'ACTION

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika adopte la Politique Familiale municipale et son plan d'action, tels qu'apparaissant dans un document élaboré par la chargée de Myriam Gagné et les membres du Comité de pilotage.

La politique et son plan d'action seront présentés à la population au printemps 2017.

ADOPTÉE

2017-02-067

AUTORISATION DE DÉPENSES ET DEMANDE D'AIDE POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ PÊCHE EN HERBE (FESTIVAL DE PÊCHE)

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu de procéder à l'organisation d'une activité pour les jeunes (volet Relève) qui

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

aura lieu le samedi 10 juin 2017. Un montant de 200 \$ est alloué pour cette dépense.

ADOPTÉE

2017-02-068

MANDAT À LA FIRME D'ARCHITECTE PLA POUR LA MISE À JOUR DES COÛTS RELIÉS À LA CONSTRUCTION DE L'ÉLEVATEUR POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Kiamika a le désir de rendre plus accessible à la population la bibliothèque situé au 2^e étage du bureau municipal au 3, chemin Valiquette à Kiamika;

ATTENDU QUE la municipalité à fait une demande de subvention à Infrastructure Québec en 2015 pour la construction d'un élévateur pour faciliter le déplacement au 2^e étage ;

ATTENDU QUE la municipalité à reçu une pré-approbation de 80 % en subvention en janvier 2017 pour la construction de l'élévateur;

ATTENDU QUE terminer le processus de subvention, Programme Infrastructure Québec exige l'estimé des coûts de travaux en date de 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu de mandater la firme PLA architectes afin d'évaluer les coûts de construction en date de 2017, à partir des plans éposés à la demande de soumission à Infrastructure Québec. Un montant de 1 500,00\$ pour la nouvelle soumission est réservé à cette dépense.

ADOPTÉE

2017-02-069

AUTORISATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier d'autoriser la directrice générale, Madame Pascale Duquette ainsi que Madame Annie Meilleur directrice générale adjointe à rechercher, produire et signer toute demande de subvention potentielle pour le réaménagement de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

2017-02-070

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2017-02-047 à 2017-02-052, 2017-02-059 et 2017-02-060, 2017-02-67, 2017-02-068 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Pascale Duquette
Secrétaire-trésorière/directrice générale

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question.

2017-02-071

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé Denis St-Jean et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h50.

ADOPTÉE

Christian Lacroix, maire

Pascale Duquette, sec.-trés./directrice générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire